Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le 29 JUIN 2026
ID : 007-210703286-20260626-11_06_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VAGNAS

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
26 JUIN 2026
DATE DE CONVOCATION
22 JUIN 2026

Le vingt-six juin deux mil vingt six à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de VAGNAS se sont réunis, à la mairie en vertu de l'article l2121-18 du CGCT, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	15
PRÉSENTS	13
ABSENTS	2
PROCURATIONS	2
VOTANTS	**15**

PRÉSENTS : CHABAUD Franck qui a procuration de CODREANU Mirela, EYBALIN Christine, MALIGNON André, MARTIN Alexandra qui a procuration de MASTANTUONO Angélique, GUERRAIRI Robert, JAUBERT Eliette, YONNET Yvette, GANGLOFF Françoise, LUNEL Christophe, LACOSTE Olivier , TRITTO Florent, BUISSON Christine, MARTIN Florian,

ABSENTS : MASTANTUONO Angélique qui a donné procuration à MARTIN Alexandra, CODREANU Mirela qui a donné procuration à CHABAUD Franck

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Françoise GANGLOFF

N° DE DÉLIBÉRATION
11-06-2026

OBJET
Cession de la parcelle B 1143 à titre gracieux des consorts MARTIN à la commune de Vagnas

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du permis d'aménager des Consorts MARTIN sur la parcelle d'origine B1138 ayant donné lieu à la création de 5 parcelles : B 1139, B1140, B1141, B1142 et B 1143. Il est précisé que la parcelle B1143 devra être laissée libre (hors lotissement) pour permettre la visibilité des usagers et favoriser la sécurité.

Pour ce faire, il avait été convenu que les consorts MARTIN cèdent, à titre gracieux la parcelle B1143 d'une contenance de 151m² à la commune de Vagnas.

Les frais d'acte de cession s'élèvent à 619.20€ TTC à la charge de la commune.

Monsieur le maire précise que l'acquisition de cette parcelle permettra aux véhicules de se croiser sur le Chemin Entre les Vignes.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après délibéré,

DÉCIDE,

D'accepter la cession à titre gracieux de la parcelle B1143 appartenant aux consorts MARTIN au profit de la commune de Vagnas.

Le Conseil Municipal autorise monsieur le maire à signer tout acte de rapportant à cette démarche.

	Pour extrait conforme	
VOIX POUR : 15	**Le secrétaire de séance** **Françoise GANGLOFF**	**Le Maire** **Franck CHABAUD**
VOIX CONTRE : 0		
ABSTENTIONS : 0		

Le Maire:
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.